

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 12 décembre 2016  
Séance du 5 décembre 2016

## 6 Budget primitif 2016 – décision modificative n°2

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE

M. ASSAMTI

M. ATAKAYA

Mme MOUSSATEN

Mme FAZAL

Mme MEHADJI

Mme LEHNER

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme FOURRIER-CESBRON

M. CABARET

M. LEMAIRE

Mme LAMBRE

Mme BARBETTE

Mme CARLIER

M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Il vous est proposé de modifier le budget primitif 2016 par l'adoption d'une décision modificative qui ne présente pas de crédits nouveaux mais des virements de crédits entre chapitre.

Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est le suivant :

Dépenses Investissement		Total Budgété	DM	Après DM
UR - 0009 - 824 - 275	Dépôts et cautionnement	18 000,00	+ 525 000,00	543 000,00
<b>Total chapitre 27</b>			<b>+ 525 000,00</b>	
UR - 0742 - 90 - 2138	Autres constructions - Reconstruction commerces Dunant	1 065 745,64	-474 163,00	591 582,64
<b>Total chapitre 21</b>			<b>-474 163,00</b>	
UR - 0009 - 824 - 2088	Autres Immobilisations Incorporelles - Acquisition Foncières	140 000,00	-50 837,00	89 163,00
<b>Total chapitre 20</b>			<b>- 50 837,00</b>	
			<b>0,00 €</b>	

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, et L2312-1 et suivants,  
Vu le code civil, notamment l'article 2298,  
Vu le budget primitif 2016,  
Vu la décision modificative n°1 du budget primitif 2016,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 5 décembre 2016,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter la décision modificative n°2 du budget primitif 2016 suivante :

Dépenses Investissement		Total Budgété	DM	Après DM
UR - 0009 - 824 - 275	Dépôts et cautionnement	18 000,00	+ 525 000,00	543 000,00
<b>Total chapitre 27</b>			<b>+ 525 000,00</b>	
UR - 0742 - 90 - 2138	Autres constructions - Reconstruction commerces Dunant	1 065 745,64	-474 163,00	591 582,64
<b>Total chapitre 21</b>			<b>-474 163,00</b>	
UR - 0009 - 824 - 2088	Autres Immobilisations Incorporelles - Acquisition Foncières	140 000,00	-50 837,00	89 163,00
<b>Total chapitre 20</b>			<b>- 50 837,00</b>	
			<b>0,00 C</b>	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 DEC. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 16.12.16.

et publication ou notification le 16.12.16.

affiché le 16.12.16.

CREIL, le 16.12.2016.

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT